L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 10 MARS 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

216 RUE Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine, chambres et pension. Famille française privée. 2 mars—3 som

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pourdames et enfants. 17nov—dim 1an

F. L. DUMESNEY & CO., Imprimeurs, No 28 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacien, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles usagés, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les commodes de résidences 40 rue Royale. 17oct—6f

A VENDRE.

A VENDRE—Oyster Saloon et maison meublée à un lot du marché français. Pour informations enregistrer Chartres et Madison. 2 mars—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Longe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,655—Division E. —A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John Fictor, exécuteur testamentaire de cette succession, devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mars—8 13 17

Succession de Hugh Wilson Auld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,192—Division D. —A étant que Benjamin F. Auld a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hugh Wilson Auld, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8mars—8 11 15

Succession de Lucien Fascini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,919—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte fait présenté par Mme Veuve Lucien Fascini, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4mars—4 9 13

Edward Bonnet vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,413—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edward Bonnet, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 mars—4 9 13

Succession de Marinh Conlihan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,027—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes dans l'intérêt de la succession, de déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte fait présenté par John Fictor, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 mars—4 9 13

Succession de Charles Edward Rhodes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,614—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles Bedell, syndic provisoire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er mars—1 6 10

AVIS AUX CREANCIERS.

Edward Keenn vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,972—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Pictor, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mars—6 11 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Jos. Armbruster vs ses créanciers—No 35 028 —Division E—La cession de biens faite par Joseph Armbruster est par le présent acceptée par la cour au nom de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant W. O Hart, notaire public, le SAMEDI 19mars jour de mars 1892 à 11 heures A. M. afin que le dit insolvable puisse leur livrer ses biens, exposer un rapport de ses affaires du-rant eux; qu'un syndicat soit élu par les créanciers lixent les termes et conditions de la vente de la propriété du dit insolvable et prennent telle action qu'il leur conviendra à l'égard de la propriété qui leur sera livrée, que la décharge de la dette demandée par le dit insolvable soit accordée par un vote, et toutes autres affaires pour avoir à rec présentées devant la dite assemblée, qui peuvent être jugées et légales, et dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et la propriété du dit insolvable sont suspendues, et il est de plus ordonné que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit en cet nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1892.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Une copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
12 fév—3f en 30

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —No 35,056—Division B—John Calder & ux et David E. Calder vs John Calder & ux et Nouvelle Cour. Que la cession des biens des pétitionnaires, l'acclamation volontaire de John Calder & ux de ce de David E. Calder, chef de l'établissement et comme membre de la dite société soit et est par présent acceptée par la Cour et ses bénéficiaires de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Tayloe, notaire, au son bureau No 138 rue Commune, en cette ville, le LUNDI 21me jour de mars 1892 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de dite pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens dédits pétitionnaires soient suspendues, et que F. L. Richard on, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1892
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
17 fév—3f en 31 mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leeds & Company vs Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 112 27—En vertu d'un plurius writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme les Cinq dans l'Hôtel borné par les rues Hestie, Tchoupitoulas, Erato et South Peters, ayant vingt sept pieds de face à la rue Thalie, sur onze cents deux (1102) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant en arrière des lots Un et Deux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 fév—8 15 22 29 mars 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le deuxième et le sixième districts.

L'Eureka Homestead Society vs Henry E. Robinson, No 34,741.

L'Eureka Homestead Society vs Henry E. Robinson, No 34,742.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 34,741 et 34,742—En vertu de lettres de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, et aussi avec le consentement du défendant dans les dits writs, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain morceau ou parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bienville, Dorgenois et Gravier, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Canal, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de deux cent huit pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, d'après le plan dressé à un acte de vente de la dite propriété de David C. McKann à Mme Jeremiah Leonard fait pardevant Edward C. Overbeck, notaire public en cette ville, le 6 mars 1886.

2° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations non qui s'y trouvent situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet désigné comme îlet Delhomme, borné par les rues Carondelet, Laurel, Dufossat et Bellecastle, les dits lots étant de dix pieds de front sur quarante de profondeur, entre lignes parallèles, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Constance, sur cent quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, tels que les dits lots sont figurés sur le plan fait par H. W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 1er juin 1889, annexé à un acte fait pardevant M. L. Duncan, notaire, le 12 juillet 1889.

3° Et la chance du 3e quinze d'adjudication, s'il y en a, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—7 14 21 28 avril 4 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur assurée Avenue Napoléon, Pin et Lowerline (la rue derrière étant la rue Washington, maintenant Hampson) formant l'encoignure de l'Avenue St-Charles et de la rue Pin.

Mme P. L. Stone vs Succession de H. L. A. Eyrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 24,814.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No sixième dont, borné par l'avenue St-Charles, les rues Pin, Washington (maintenant Hampson) et Gouver, Pin, mesurant soixante pi ds quatre pouces de face à l'avenue St-Charles, sur deux cent trente-deux pieds, cinq pouces de profondeur et face à la rue Pin. La dite portion de terre formant l'encoignure de l'avenue St Charles et la rue Pin.

Etant la même propriété acquise par feu H. L. A. Eyrich du Mutual Building & Homestead Association d'après un acte passé pardevant Joseph Taylor, notaire en cette ville le 13 décembre 1886. Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 127, folio 210.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8fév—8 15 22 29 mars 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété à usage de restaurant, formant l'encoignure des rues Carondelet et Thalie, dans l'îlet borné par les rues Hippodrome et Bacchus.

Mme John Langles et als. vs. Mme A. Cardoun, exécutrice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,750—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Bacchus et Hippodrome et mesurant trente pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et de face à la rue Thalie, de cent quinze pieds, quatre pouces et borne dans le fond par une ligne ayant trente pieds de large, ayant quatre pieds, huit pouces de largeur, en usage en commun avec le dit et ses voisins, et ayant quatre pieds de mitoyenneté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16fév—1f, 22—mars—2 9 16 19

LE NEW ACME RESTAURANT
Salon d'Huitres et Café,
6 ET 8 RUE BOURBAY.

Les meilleures huitres et servies de toutes façons et des meilleures. Rôtisseur ouvert jour et nuit.
30 fév—1m F. LANDFRIRD, Propriétaire.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LES MARS—CLASSE No 187
Tirage de 4 heures P. M.

31	73	9	75	34	41	55	23	68	28	1	74	23	6

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour régulièrement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature
Ce 9 mars 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'en 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages de 3 mois réguliers ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Beaucoup depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous prédisons à tous les tirages mensuels et semi-mensuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. E. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payent tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
J. H. OjustBN, Pres. N. O. Nat. Bank
CAMI. KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 AVRIL 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,.....	100,000
1 Lot de	50,000,.....	50,000
1 Lot de	25,000,.....	25,000
2 Lots de	10,000,.....	20,000
5 Lots de	5,000,.....	25,000
25 Lots de	1,000,.....	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,.....	60,000
500 Lots de	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit.....	$50,000
100 Lots de $300, ...	30,000
100 Lots de $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit.....	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, $5 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS
PRESQUE A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DES LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à toutes les loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour envoyer à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les sociétés postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne les laissent pas parvenir les lettres ENREGISTREES à ses adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage au nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

LETTRES SPECIALES. — La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit arrêt est à la date décidée de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QU'ELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de mystérieux intérieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché, pour les agents vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les soissants doivent y faire attention, et se protéger en prenant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. Ceux qui veulent le chance de les assurer.

Le Grand Tirage Mensuel de Charité de l'Etat de la Louisiane, institué par acte de la Législature, pour un terme de vingt ans, en faveur de l'Hôpital des Orphelins et des Indigents, et de l'Institution des Sourds-Muets, et dont le tirage de Juillet 1890 a été déclaré par le peuple, le plus grand bienfait public, sera tiré en public, le Mardi, 12 Avril 1892, à midi, au Théâtre de l'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans, sous la surveillance et la direction de Commissaires nommés par l'Etat.

Le Tirage Mensuel